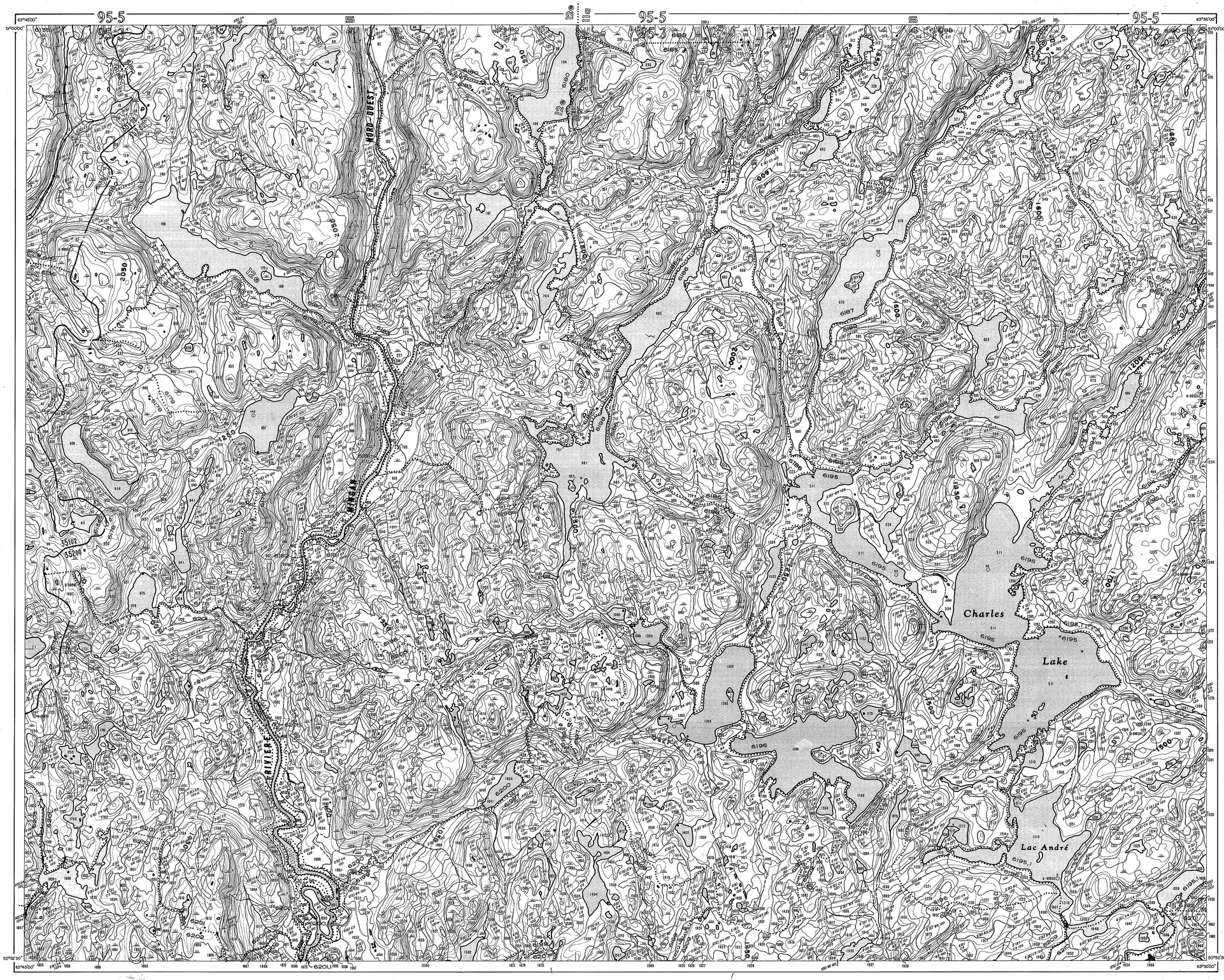

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros © 1982, 12-L-13) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à mélèze (cultivé)	R (M)
— — à épinette	R (Ep)
(plantation)	R p
Pinèdes	P
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse)	P (E)
— — à thuya (cultivé)	P (T)
— — à mélèze	P (M)
— — à épinette	P (Ep)
— — à épinette noire et/ou pin rouge	P (Er)
— — à pin blanc	P (Pb)
— — à pin gris	P (Pg)
— — à épinette noire et/ou épinette blanche	P (Ep)
(plantation d'épinette blanche)	P (Ep) p
(plantation d'épinette noire)	P (Ep) p
(plantation d'épinette rouge)	P (Er) p
Sapinières	S
— — de sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portion résineuse)	S (S)
— — à thuya (cultivé)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — à pin rouge	S (Pr)
— — à pin gris	S (Pg)
— — à peuplier	S (Pe)
— — à bouleau blanc	S (Bb)
(plantation de sapin baumier)	S (Sb) p
Pinèdes à pin blanc	
— — — avec pin rouge	P(Pb)
— — — avec épinette (qui occupent plus de 75% de la portion résineuse)	P(Pb)
— — — avec thuya (cultivé)	P(Pb)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(Pb)
— — — avec mélèze	P(Pb)
— — — avec pin gris	P(Pb)
— — — avec peuplier	P(Pb)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(Pb)
(plantation)	P(Pb) p
Pinèdes à pin rouge	
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	P(Pr)
— — — avec thuya (cultivé)	P(Pr)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(Pr)
— — — avec mélèze	P(Pr)
— — — avec pin blanc	P(Pr)
— — — avec peuplier	P(Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(Pr)
Pinèdes à pin gris	
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	P(Pg)
— — — avec thuya (cultivé)	P(Pg)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(Pg)
— — — avec mélèze	P(Pg)
— — — avec pin rouge	P(Pg)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	P(Pg)
— — — avec peuplier	P(Pg)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(Pg)
(plantation)	P(Pg) p
— — — Plantation de pin sylvestre	P(S) p
Cédrières	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — à pin rouge	C (Pr)
— — à pin gris	C (Pg)
— — à peuplier	C (Pe)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
Pruchières	Pu
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pu (Pu)
— — à thuya (cultivé)	Pu (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — à mélèze	Pu (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (Pb)
— — à pin rouge	Pu (Pr)
— — à pin gris	Pu (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
(plantation)	Pu p
MÉLÈZES	M
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	M (M)
— — à thuya (cultivé)	M (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	M (Pb)
— — à pin rouge	M (Pr)
— — à pin gris	M (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	M (S)
(plantation de mélèze européen)	M (E)
(plantation de mélèze japonais)	M (J)
(plantation de mélèze hérisson)	M (L)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus à résineux tolérantes	F1 Rg	F1 Rg (R)	F1 Rg (R)
— — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (R)	F1 Pb (R)
— — — — avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (R)	F1 Pg (R)
— — — — avec résineux	F1 R	F1 R (R)	F1 R (R)
— — — — avec sapin	F1 S	F1 S (R)	F1 S (R)
Bouleaux blancs mêlés à résineux	BB R	BB R (R)	BB R (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB E	BB E (R)	BB E (R)
— — — — avec pin gris	BB Pg	BB Pg (R)	BB Pg (R)
— — — — avec pin blanc	BB Pb	BB Pb (R)	BB Pb (R)
— — — — avec sapin	BB S	BB S (R)	BB S (R)
Bouleaux jaunes avec résineux	BJ R	BJ R (R)	BJ R (R)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (R)	F1 Pb (R)
— — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (R)	F1 Pr (R)
Peupliers avec sapin	Pe S	Pe S (R)	Pe S (R)
— — — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)	Pe Pr (R)
— — — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (R)	Pe Pb (R)
— — — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (R)	Pe Pg (R)
— — — avec bouleau noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)	Pe E (R)
— — — avec résineux	Pe R	Pe R (R)	Pe R (R)
Épinettes rouge résineux	Er R	Er R (R)	Er R (R)
Épinettes résineux	Ep R	Ep R (R)	Ep R (R)
Mélangés à résineux tolérants	M F1	M F1 (R)	M F1 (R)
— — sur station humide	M F1 h	MF1 h (R)	MF1 h (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F1
— — d'essences tolérantes	F2
— — sur station humide	F h
(plantation)	F p
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— à bouleaux jaunes	Bj
Peupliers	Pe
Érablières rouge	Er
Érablières	Ep
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Ep Bb
— — à bouleaux jaunes	Ep Bj
— — à peupliers	Ep Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	Ep F1
— — à feuillus d'essences tolérantes	Ep F2
Plantation d'érable à sucre	Ep S p
— — de bouleau jaune	Bj p
— — de peuplier	Pe p
— — de peuplier hybride	Peh p
— — de mélèze d'amérique	Pr Ap

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jumeau

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Voie ferrée (emprise)
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes
⊖ 1-9 50 % ⊕ 10-99 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Chablis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TOGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40 "
50	41-60 "
70	61-80 "
90	81-100 "
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT RÉQUIENNE

Jeune ou jeune indifférent: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, inséparable des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, inséparable des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieilleux indifférent: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, inséparable des tiges certaines de 60 ans. Autres peuplements, inséparable des tiges vieilles plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Extrême	91 % et plus	e
Superficie minimale de pente: 2 ha		

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (0a-7a)	2 (7a-12a)	3 (12a-17a)	4 (17a-22a)	5 (22a-27a)	6 (27a+)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C1D1 30 m — densité — classe de hauteur — classe de densité — sous groupe d'essences — groupement d'essences — classe de pente — classe d'âge — année de l'origine — origine — classe de hauteur — classe de densité — type de couvert

R C5 e 60 P1

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'INV. FOR.: GROUPE GRYAGE LTÉE — SIGNATURE: Jean Guy Côté
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'INV. FOR.: — SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1989 — Année de publication: 1990 — Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 95-3
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 4
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 17
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 352 00*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97300
Division de recensement:
Municipalité:
Codastre:
Parcelle: 6195 *
Région écologique: 11a*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 91D MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1 /1/90
Déclinaison magnétique 26° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

22-P-1 S.E. S.O.	12-M-4 S.E. S.O.	12-M-3 S.E. S.O.
22-L-16 N.E. S.E. S.O.	12-L-13 N.E. N.O. S.E. S.O.	12-L-14 N.E. N.O. S.E. S.O.
22-L-9 N.E. N.O.	12-L-12 N.E. N.O.	12-L-11 N.E. N.O.

12 L/13 N.E.